

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 458

17 février 2016

SOMMAIRE

Ability Finance Luxembourg S.à r.l.	21940	OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l.	21947
Alter Audit S.à r.l.	21961	Palais Investissements S.A.	21960
Aphrodite S.à r.l.	21943	PARS Aspire Fund	21938
Artemia Holdings (Luxembourg) S.à r.l.	21958	Petrosantander LuxCo2 S.à r.l.	21939
Auscomar S.A.	21943	PHI Investment S.A.	21938
Car Classifieds Indonesia S.C.S.p.	21947	PHM Topco 23 Holdings S.à r.l.	21939
Charmont Holding S.A.	21948	PHM Topco 23 S.à r.l.	21949
Clariter S.A.	21944	Profimaïd Sàrl	21940
Colisée Général 1	21944	ProLogis Netherlands XVII S.à r.l.	21941
Comptoir Electrique d'Esch S.A.	21984	Renton Investments S.à r.l.	21951
Darko Investments S.A.	21984	RIL II Hornbeams S.à r.l.	21949
Dutchester Investments SPF Sàrl	21943	Risus Luxembourg S.A.	21946
Eurofinance S.A.	21959	SCL Prop Co. C S.à r.l.	21942
Futong (Europe) SA	21967	Solimoes S.A., SPF	21953
Grosvenor Street Holdings SA	21946	Space Liner S.A.	21940
Immobilière Scarabée S.A.	21945	Star-One	21963
Ithacalux 4 S.à r.l.	21966	Tebanez S.A., SPF	21941
Kirchberg Property Company S.C.A.	21948	Threadneedle Asset Management Holdings Sàrl	21950
Lac Prop Co. C S.à r.l.	21945	Totham S.A.	21942
Liebrecht & Wood Group S.à r.l.	21947	Trompet S.A.	21957
Lima (Bradford) S.à r.l.	21940	Tropez International S.à r.l.	21950
LIM Investment S.A.	21938	Veloce Due S.à r.l.	21955
Link Opportunities Investments S.A.	21948	Verdoso Investments S.A.	21949
LuxMedia-Marketing A.G.	21945	Vertex Oil and Gas S.C.S.	21966
MC Square S.A.	21955	VGV Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS	21964
Mechten Aktiengesellschaft	21944	Wake Capital S.A.	21946
Minorco	21941	Xela Holdings S.à r.l.	21961
Minorco Peru Holdings	21941	XHL S.à r.l.	21942
MLCJFS S.A.	21950		
Mobiserv S.à r.l.	21939		

PARS Aspire Fund, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 132.837.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

La liquidation volontaire de la société PARS Aspire Fund, décidée par acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 21 mai 2015, a été clôturée lors de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 4 décembre 2015.

Les livres et documents de la société seront conservés pendant cinq ans au siège social au 49, Avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Les sommes et valeurs revenant aux créanciers ou aux associés qui n'étaient pas présents à la clôture de la liquidation et dont la remise n'aurait pu leur être faite seront déposées à la Caisse de Consignation de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198871/17.

(150223532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

PHI Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 178.884.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par le conseil d'administration de la Société en date du 8 juin 2015 que:

FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE SARL, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-8008 STRASSEN, 130, route d'Arlon, enregistrée au Registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B. 67480,

A été nommée en qualité d'agent dépositaire des actions et titres représentatifs d'actions au porteur émises par la Société, conformément à la loi luxembourgeoise du 28 juillet 2014, entrée en vigueur le 18 août 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015198876/18.

(150223025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

LIM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4823 Rodange, 1, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 63.849.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 1^{er} décembre 2015

1. Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2020:

- Madame Isabelle MALINET-MARMIN, demeurant à Lieu-dit Raucoule, Chalet de Queyrières, F-43260 Queyrières,
- Monsieur Frédéric MALINET, demeurant à Lieu-dit Raucoule, Chalet de Queyrières, F-43260 Queyrières,
- Madame Solange GHERARDI, demeurant au 166, route du Brachet, F-38790 St Georges d'Espéranche.

2. Est nommé commissaire, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Audiex S.A., 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2015198775/19.

(150222592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Petrosantander LuxCo2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 49.496.000,00.

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.
R.C.S. Luxembourg B 168.280.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Il est à noter que le siège social de PETROSANTANDER LUXEMBOURG HOLDINGS S. à r.l., associé unique de PETROSANTANDER LUXCO2 S.à r.l., a été transféré au 8-10 avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 23 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Victor Low / Jean-Michel Hamelle

Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2015198875/17.

(150222631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

PHM Topco 23 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 200.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 170.290.

Extrait des résolutions adoptées par les associés de la Société en date du 1^{er} décembre 2015.

Il résulte des décisions prises par les associés de la Société en date du 1^{er} décembre 2015 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Vincent GOY, gérant de la Société avec effet immédiat;
2. élire en tant que gérant de la Société, pour une période indéterminée, Monsieur Grégory GOSSELIN, né le 8 novembre 1982 à Libramont-Chevigny (Belgique) et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015198878/18.

(150222972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Mobiserv S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.400.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 112.484.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 4 décembre 2015 à Luxembourg
Ville*

Décisions

Après délibération, l'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'accepter la démission de Monsieur Bernard CHEVALIER de sa fonction de gérant de la Société.
- de nommer à la fonction de gérant de la Société, Madame Laurence LAPASSET, née à Aix-en-Provence (France), le 30 septembre 1963 résidant à 860, Chemin des Frères Gris F-13080 Aix-en-Provence pour une durée indéterminée.
- de modifier le nom de l'associée Madame Laurence CHEVALIER en Madame Laurence LAPASSET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015198803/19.

(150222892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Ability Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 126.021.

Suite à un changement de nom, la dénomination de l'actionnaire unique de la Société est désormais A.P. THE ABILITY GROUP LIMITED.

Un mandataire

Référence de publication: 2015198394/11.

(150222561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Profimaïd Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5654 Mondorf-les-Bains, 20, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.190.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 décembre 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015198148/11.

(150221735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Space Liner S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9779 Eselborn, 20, Op der Sang.

R.C.S. Luxembourg B 33.380.

Je soussigné, Monsieur Willem RUYTINGS né le 17 janvier 1947 à Schaerbeek (Belgique), demeurant 142, avenue Paul-Poncelet à B-6870 Saint Hubert, démissionne de mon poste d'administrateur de la société SPACE LINER S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B33380.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 14 novembre 2015.

Référence de publication: 2015198239/12.

(150221781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Lima (Bradford) S.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 500.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.222.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société le 20 novembre 2015

Il a été décidé:

- La démission de Mr Richard Norton avec effet au 18 novembre 2015 en tant que gérant de la Société a été acceptée.
- Mme Carolyn Michelle Lock née le 07 août 1971 (Sutton, Royaume-Uni), résidant professionnellement au 5 Merchant Square, Paddington Basin, London, W2 1AS, Royaume-Uni a été nommée gérante de la Société avec effet au 18 novembre 2015.

La nouvelle gérante a été nommée pour un mandat d'une durée indéterminée.

La gérante aura les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pourra engager valablement par la signature conjointe de deux gérants.

Luxembourg, le 07 décembre 2015.

Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2015198754/20.

(150223224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Minorco Peru Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 159.311.

Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015198052/12.

(150221705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Minorco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 12.139.

Extrait d'une résolution prise par les associés de la société en date du 23 novembre 2015:

Mme Lynsey Blair avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de la société avec effet au 23 novembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2015.

Référence de publication: 2015198016/12.

(150221706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Tebanez S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 93.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 3 novembre 2015

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammédia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

TEBANEZ S.A., SPF

Référence de publication: 2015198287/13.

(150222103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

ProLogis Netherlands XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 71.110.

à modifier: Suite à une fusion datée du 30 novembre 2015, cinq cents (500) parts sociales détenues par la société ProLogis European Finance XVIII S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Holdings VI S.à r.l.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Holdings VI S.à r.l. 500 parts sociales

Luxembourg, le 07 décembre 2015.

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gérant

Représenté par Peter Cassells

Gérant

Référence de publication: 2015198123/17.

(150222467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Totham S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 37.022.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 5 octobre 2015.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

TOTHAM S.A.

Référence de publication: 2015198297/13.

(150221913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

XHL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 189.338.

—
EXTRAIT

En date du 03 décembre 2015, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Giorgio Pastorelli, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 19 novembre 2015.
- Monsieur Franco Prestigiaco, avec adresse professionnelle au Varese, Via Montello 135, IT - 21100 Italie, est élu nouveau gérant de la société avec effet au 19 novembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 07 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198363/15.

(150221651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

SCL Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 193.034.

—
Aufgrund eines Beschlusses der Alleingeschafterin vom 27. November 2015:

ECE European Prime Shopping Centre II C, SCSp SIF, eine Kommanditgesellschaft, gegründet und bestehend nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 189.416, vertreten durch ihren Verwalter ECE Real Estate Partners S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, geründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 157.549,

wurde folgende Person als Geschäftsführer - Klasse B - der Gesellschaft abberufen mit Wirkung zum 3. Dezember 2015:

- Herr Ulrich Binningen geschäftsansässig in 56, route de Trèves L-2633 Senningerberg

und folgende Person zur Geschäftsführerin - Klasse B - der Gesellschaft ernannt auf unbestimmte Zeit mit Wirkung zum 3. Dezember 2015:

- Frau Hildegard Winnebeck, geboren am 5. Juni 1965 in Trier, Deutschland, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Ab 3. Dezember 2015 ist Geschäftsführerin - Klasse B - der Gesellschaft:

- Frau Hildegard Winnebeck, geschäftsansässig in 17, rue Edmond Reuter, L-5326 Contern

Contern, den 3. Dezember 2015.

SCL Prop Co. C S.à r.l.

José Maria Ortiz / Hildegard Winnebeck

Geschäftsführer A / Geschäftsführerin B

Référence de publication: 2015198210/26.

(150221393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Aphrodite S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 94.019.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015198443/14.

(150223079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Dutchester Investments SPF Sàrl, Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 161.884.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 juin 2015.

Résolutions:

L'Assemblée constate que le mandat de gérant de Madame Audrey Petrini arrivera à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018. Afin d'uniformiser les mandats des gérants de la Société, l'Assemblée décide que le mandat de Madame Audrey Petrini sera pour une durée indéterminée.

L'Assemblée prend note de la nouvelle adresse de Madame Audrey Petrini qui réside professionnellement au 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, depuis le 15 mai 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUTCHESTER INVESTMENTS SPF S.à.r.l.

Signatures

Référence de publication: 2015198590/18.

(150222787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Auscomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 82.617.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 2 décembre 2015 que les résolutions suivantes ont été prises:

- La démission en date du 24 novembre 2015, de Madame Sandrine Bisaro a été acceptée;
- Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31 décembre 2019:

* Monsieur Mario KUNKL, né à Genova (Italie) le 8 mai 1967 et demeurant I-16167 Genova, 10 Via dei Vascelli;

* Monsieur Daniele QUADRI, né à Sorengo (Suisse) le 15 août 1968 et demeurant à CH-6963 Pregassona, 24 Via Vedreggio;

* Monsieur Patrick MOINET, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975 et demeurant 18, Rue de l'Ouest, L- 2273 Luxembourg;

* Monsieur Gilles DEPIENNE, né à Virton (Belgique) le 2 janvier 1977 et demeurant professionnellement 6, Rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198449/22.

(150223077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Mechten Aktiengesellschaft, Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 23.609.

Le Conseil d'Administration vous prie de bien vouloir prendre note que:

1) Le contrat de dépôt des titres au porteur entre la Société et la société Fidelia, Corporate & Trust Services S.A., Luxembourg, (RCS Luxembourg B 145.508), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, a pris fin en date du 04 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MECHTEN AKTIENGESELLCHAFT

Référence de publication: 2015198814/13.

(150223193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Clariter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 162.627.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015198497/14.

(150223017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Colisée Général 1, Société Civile.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg E 5.485.

Cession de parts sociales

Suite au contrat de cession de parts sociales signé en date du 30 octobre 2015, 19.999 (dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, de la société Colisée Général 1, société civile de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro E 5.485, ayant son siège social au 21, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été cédées

par Colisée Gérance, société par actions simplifiée de droit français, enregistrée au Registre de Commerce de Nanterre (France), sous le numéro 437666142, ayant son siège social à La Défense 4-100 Esplanade Cœur Défense Tour B du Général de Gaulle; 92932 Paris La Défense Cedex,

à Colisée Participation GP, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B190499, ayant son siège social au 21, Boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Dès lors, la répartition des parts sociales de la société Colisée Général 1 se présente comme suit:

Associé	Parts sociales
Colisée Participation GP	20 000
Colisée Gérance	1

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Certifié sincère et conforme

Pour Colisée Général 1

Référence de publication: 2015198499/27.

(150222910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Lac Prop Co. C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 198.004.

—
Aufgrund eines materiellen Fehlers der am 06. November 2015 unter der Referenznummer L150200795 im Handels- und Firmenregister hinterlegten Statuten, werden diese koordinierten Statuten durch die nun folgenden überarbeiteten koordinierten Statuten ersetzt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, den 08. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015198764/12.

(150222980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

LuxMedia-Marketing A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1D, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.269.

—
Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 8. Dezember 2015

Zum Verwaltungsratsmitglied sowie delegiertem Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft wird Herr Jean Wirtz, wohnhaft in L-5445 Schengen, 1d, Waistrooss, ernannt. Die Dauer seines Mandats endet am 31.12.2016.

Zum Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft wird ernannt Herr Gilbert D'Haise, wohnhaft in D-54329 Konz, Martinstrasse 14. Herr Gilbert D'Haise kann die Gesellschaft mit alleiniger Unterschrift bis zu 10.000,00 € (zehntausend Euro) verpflichten. Sein Mandat endet am 31.12.2016.

Luxemburg, den 8. Dezember 2015.

Für gleichlautende Ausfertigung

LuxMedia-Marketing A.G.

Référence de publication: 2015198758/16.

(150223099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Immobilière Scarabée S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 44, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 89.572.

—
EXTRAIT

Conformément à la décision prise par l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 novembre 2015:

- Monsieur Charles Jeitz, administrateur de sociétés, né le 19 août 1931 à Luxembourg, demeurant à L-1650 Luxembourg, 44 avenue Guillaume est reconduit dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020,

- Monsieur Georges Jeitz, administrateur de sociétés, né le 10 novembre 1967 à Luxembourg, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A rue Alphonse München, est reconduit dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020,

- Monsieur Luc Jeitz, administrateur de sociétés, né le 15 décembre 1978 à Luxembourg, demeurant à L-2172 Luxembourg, 21A rue Alphonse München, est reconduit dans son mandat d'administrateur de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020,

- La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Immobilière Buchholtz, ayant son siège social L-1650 Luxembourg, 44 avenue Guillaume, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 8003, est reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015198718/26.

(150222777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Wake Capital S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 157.926.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration du 7 décembre 2015 que Monsieur Arnaud YAMALIAN, réviseur d'entreprises et expert-comptable, né à Epinay-sur-Seine (France), le 2 juin 1968 et demeurant professionnellement 44, rue de Wiltz, L-2734 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises.

Ce mandat du réviseur d'entreprises prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199011/14.

(150222763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Grosvenor Street Holdings SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.765.

—
Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 3 décembre 2015

En date du 3 décembre 2015, l'actionnaire unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- De prendre acte de la démission de Madame Virginie Boussard en tant qu'Administrateur de la Société avec effet rétroactif au 27 octobre 2015;

- De nommer Monsieur Eckart Vogler, né le 24 octobre 1970, Bremen, Allemagne, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet rétroactif au 27 octobre 2015, pour une période de quatre ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir en 2019;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Eckart Vogler

Référence de publication: 2015198667/18.

(150222815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Risus Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.858.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 9 novembre 2015 a:

1. Remplacé Monsieur Thibaut FREYERMUTH, né le 16 juillet 1991 à Sarreguemines (France), demeurant à F-57410 Gros-Réderching, 1, rue des Fleurs, en tant que commissaire aux comptes de la société par la société ADVISORY & CONSULTING SARL, domiciliée à L-1840 Luxembourg, 11A, Boulevard Joseph II jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

2. Remplacé Monsieur Nicolas BOURG, né le 30 juillet 1971 à Etterbeek (Belgique) et demeurant au 36, rue de Dormans, L-1421 Luxembourg en tant qu'administrateur de catégorie B par Monsieur Thibaut FREYERMUTH, né le 16 juillet 1991 à Sarreguemines (France), demeurant à F-57410 Gros-Réderching, 1, rue des Fleurs, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.11.2015.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2015198905/22.

(150222776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Car Classifieds Indonesia S.C.S.p., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.372.

En date du 27 novembre 2015, le contrat social de la Société a été modifié de sorte que l'associé commandité/gérant est désormais:

Carmudi (GP) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B188499.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Car Classifieds Indonesia S.C.Sp.

Référence de publication: 2015198490/15.

(150222457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

OCM Luxembourg OPPS VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.461.

Les données d'inscription de l'associé unique de la Société sont désormais:

Dénomination: OCM Opportunities Fund VII, L.P.

Pays: Iles Caïmanes

Nom du registre: Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands

N° d'immatriculation: WK-19110

Forme juridique étrangère: Exempted Limited Partnership

Adresse: Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

OCM Luxembourg OPPS VII Sàrl

Référence de publication: 2015198852/18.

(150223062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Liebrecht & Wood Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 156.149.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés tenue extraordinairement en date du 1^{er} décembre 2015 à 10.45 heures au siège social de la société

Résolutions

Après délibération, les résolutions suivantes sont successivement mises au vote:

Première résolution

La révocation de Monsieur Pierre Goffinet, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérant A de la société est acceptée avec effet immédiat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Madame Laurence Dony, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg est nommé en remplacement au poste de Gérant A de la société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015198774/20.

(150223126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Charmont Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 85.570.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 26 novembre 2015, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société anonyme CHARMONT HOLDING S.A., dont le siège social à L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle, a été dénoncé en date du 20 septembre 2010.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Laurent LUCAS, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Alain NORTH, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 17 décembre 2015 au greffe du Tribunal de Commerce de ce siège.

Pour extrait conforme

Maître Alain NORTH

Le liquidateur

Référence de publication: 2015198530/17.

(15022529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Kirchberg Property Company S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 162.532.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue le 15 juillet 2015 que la décision suivante a été prise:

- Il a été décidé que les mandats de commissaire aux comptes de Monsieur Werner Weyand, Monsieur René Ensich, et Madame Nadia Faber tous demeurant professionnellement 7, Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ont été renouvelé pour un an et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016 et qui statuera sur l'approbation des comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 07 décembre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015198742/18.

(15022713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Link Opportunities Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 161.366.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale tenue en date du 17 novembre 2015

Les associés acceptent la démission de Monsieur Alain Heinz, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à L-1511 Luxembourg; 121, avenue de la Faïencerie en tant qu'Administrateur-délégué de la Société avec effet au 17 novembre 2015.

Les associés acceptent également la démission de Monsieur Gil Erez, administrateur de sociétés, résidant professionnellement à IL-62002 Tel Aviv, Israel, 1 Aristobol Street en tant qu'Administrateur et Administrateur-délégué de la Société avec effet au 17 novembre 2015.

Les associés décident de nommer Monsieur Lionel Mamane, administrateur des sociétés, résidant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen en tant qu'Administrateur de la Société pour une durée de six ans avec effet au 17 novembre 2015.

Pour extrait

La Société

Référence de publication: 2015198755/19.

(15022668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Verdoso Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 59.863.

Lors du Conseil d'Administration tenu le 19 novembre 2015, les administrateurs ont prolongé la nomination de Monsieur Franck Ullmann-Hamon, administrateur A, au poste de Président du Conseil d'Administration avec effet au 3 juillet 2014, date du renouvellement de son mandat d'administrateur A. Il est nommé pour une durée identique à celle de son mandat d'administrateur A, à savoir jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Un mandataire

Référence de publication: 2015199004/14.

(150223093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

PHM Topco 23 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 181.702.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2015.

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} décembre 2015 qu'il a été décidé de:

1. prendre acte et accepter la démission de Monsieur Vincent GOY, gérant de la Société avec effet immédiat;
2. élire en tant que gérant de la Société, pour une période indéterminée, Monsieur Grégory GOSSELIN, né le 8 novembre 1982 à Libramont-Chevigny (Belgique) et résidant professionnellement au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2015198879/18.

(150222971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

RIL II Hornbeams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 130.134.

EXTRAIT

A compter du 30 Novembre 2015, Messieurs Jack Jacobs et Michael Denny ont été révoqué de leurs fonctions de gérant de catégorie B, et Monsieur Michael Denny est remplacé en tant que Gérant de Catégorie B de la Société par Monsieur Christophe Mathieu, né le 18 janvier 1978 à Verviers (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

A partir du 30 Novembre 2015, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Madame Corine Frérot

Gérants de catégorie B:

- Monsieur Christophe Mathieu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Décembre 2015.

Pour extrait conforme

RIL II Hornbeams S.à r.l.

Référence de publication: 2015198918/22.

(150222704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Tropez International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 149.658.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la société adoptées en date du 1^{er} décembre 2015:

- Noel MC Cormack a démissionné de sa fonction de gérant de classe B avec effet au 30 Novembre 2015.
- Christine Lynne De Cae-Evans, ayant pour adresse professionnelle le 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommée pour une durée indéterminée en tant que gérant de classe B avec effet au 1^{er} décembre 2015.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015198980/16.

(150222533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

MLCJFS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.168.

Il résulte des résolutions prises à l'assemblée générale de la société en date du 20 juillet 2015

Que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Maître Samia RABIA, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse
- Maître François BROUXEL, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.
- Monsieur Nadi NAJJAR, avec adresse professionnelle à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse.

COMMISSAIRE AUX COMPTES

- LUX-FIDUCIAIRE SARL, avec siège social à L-2763 Luxembourg, 12, rue Ste Zithe.

Référence de publication: 2015198825/18.

(150222552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Threadneedle Asset Management Holdings Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 890.303,06.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 143.975.

Extrait rectificatif concernant la modification déposée le 21 mai 2012 sous la référence L120082229

Le présent document est établi en vue de corriger les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. En effet, une erreur s'est produite lors du dépôt enregistré en date du 21 mai 2012 sous la référence L120082229.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts signé en date du 2 avril 2012 et non du 29 mars 2012 avec effet immédiat que l'associé de la Société RBC cees Nominees Limited a transféré 6.182.878 parts sociales E09 à l'associé de la Société RBC Trustees (CI) Limited.

Toutes autres mentions de la publication demeurent inchangées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Threadneedle Asset Management Holdings S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2015198976/20.

(150222883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Renton Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 167.898.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh day of November;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Janvi Investments Limited, a limited liability company formed at Jebel Ali Free Zone as an Offshore Company under number 168003, with registered office at Suite 503 Shangri La Offices, Sheikh Zayed Road, Dubai, United Arab Emirates (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms Caroline DEBRUILLE, private employee, residing professionally in Luxembourg (the Proxy-holder), by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the Proxyholder and the officiating notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to record the following:

I. That the private limited liability company (société à responsabilité limitée) Renton Investments S.à r.l., having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) section B, under the number 167898 and having a share capital of five hundred twenty-one thousand American Dollars (USD 521,000) (the Company), was incorporated according to a deed received by the undersigned notary on 28 March 2012 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial C"), dated 10 May 2012, number 1176. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Me Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, on 8 June 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 18 August 2012 under number 2051.

II. That the appearing party is the sole current shareholder of the Company and holds all the five thousand two hundred and ten (5,210) shares representing the whole share capital of the Company;

III. That the Sole Shareholder has taken, through its Proxy-holder, the following resolutions:

First resolution

The Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into voluntary liquidation as from the date of the present resolutions.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint Fides (Luxembourg) S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B41469, as the Company's liquidator (the Liquidator).

Third resolution

The Sole Shareholder decides to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Sole Shareholder. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and to dispose of the assets of the Company under his sole signature for the performance of his duties.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to instruct the Liquidator to realise, on the best possible terms and for the best possible consideration, all the assets of the Company and to pay all the debts of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand Euros (EUR 1.000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date first above written.

The document having been read to the Proxy-holder of the appearing party, known to the notary by name, surname, civil status and residence, the said Proxy-holder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre

Par-devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

A COMPARU:

Janvi Investments Limited, une société formée à Jebel Ali Free Zone comme société offshore sous le numéro 168003, ayant son siège social à Suite 503, Shangri La Offices, Sheikh Zayed Road, Dubai, Emirats Arabes Unis (l'Associé Unique), ici représenté par Madame Caroline DEBRUILLE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (la Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la Mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que la société à responsabilité limitée Renton Investments S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 167898, ayant un capital social de cinq cents vingt-et-un mille Dollars Américains (USD 521.000) (la Société), a été constituée en date du 28 mars 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 10 mai 2012, numéro 1176 et dont les statuts (les Statuts) ont été modifiés en dernier lieu en date du 8 juin 2012 suivant acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 18 août 2012 sous le numéro 2051.

II. Que la partie comparante est actuellement l'associé unique de la Société et qu'elle détient toutes les cinq mille deux cent dix (5.210) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de la Société;

III. Que l'Associé Unique a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique a décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire à compter de la date des présentes résolutions.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer comme liquidateur Fides (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B41469 (le Liquidateur).

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, y compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation à l'Associé Unique conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de confier au Liquidateur la mission de réaliser, dans les meilleurs délais et dans les meilleures conditions possibles, tous les actifs de la Société et de payer toutes les dettes de la Société.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présente acte.

Signé: C. DEBRUILLE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 décembre 2015. 2LAC/2015/27560. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198903/121.

(150222956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Solimoes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.140.

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de novembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

Se réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “SOLIMOES S.A., SPF”, établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 185140, (la “Société”), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 février 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1247 du 15 mai 2014, et dont les statuts (les “Statuts”) n'ont plus été modifiés depuis lors.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Luc JOURDAN, directeur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le Président désigne comme secrétaire et l'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry NOWANKIEWICZ, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Dissolution de la société et décision de mettre la société en liquidation volontaire;
2. Décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat respectif;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Détermination des pouvoirs du liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la société;
5. Nomination d'un commissaire-vérificateur;
6. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant et restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite, l'Assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes.

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge à l'administrateur unique et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par l'administrateur unique de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre de l'administrateur unique résultant de sa gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer la société anonyme "GLOBAL MANAGEMENT & SERVICES S.A.", en abrégé "Fiduciaire G.M.S. S.A.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 68566, en tant que liquidateur (le "Liquidateur") de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux actionnaires de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

La Société, en liquidation, est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du Liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

Cinquième résolution

Conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales l'Assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l.", en abrégé "G.C.A. S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109939, aux fonctions de commissaire-vérificateur à la gestion de la liquidation.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, lesdits comparants ont signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-L. JOURDAN, T. NOWANKIEWICZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 décembre 2015. 2LAC/2015/27576. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198958/89.

(15022577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

MC Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 28.949.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015198516/14.

(150223114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Veloce Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 78.815.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the first day of December

Before Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

VELOCE UNO S.R.L., a private limited liability company incorporated under the laws of the Italy, having its registered office at Via Manzoni Alessandro 41/43, 20121 Milan (Italy), registered with the Chamber of Commerce of Milan (Italy) under number 13257200157 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

by virtue of a power of attorney given under private seal, which power of attorney after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities, who declared and requested the notary to state that:

1.- The Company "Veloce Due S.à.r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg trade registry, section B, under number 78815, (hereinafter referred to as the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of deed of Me André SCHWACHTGEN, residing in Luxembourg (Grand- Duchy of Luxembourg), dated November 10, 2000, published in the Mémorial C number 380 of May 23, 2001.

2.- The corporate capital of the Company is fixed at thirteen thousand Euro (EUR 13,000.-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-six Euro (EUR 26.-) each.

3.- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.

4.- The Sole Shareholder acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect and the commencement of the liquidation process.

5.- The Sole Shareholder appoints himself as liquidator of the Company; and in his capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6.- The Sole Shareholder decides to immediately convene the second and third general meeting of shareholders in accordance with article 151 of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies and to immediately hold these meetings one after the other.

7.- The Sole Shareholder presents his liquidation report and accounts and declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any presently known or unknown debts of the Company.

The liquidation report, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities.

8.- The Sole Shareholder further declares in his capacity as sole shareholder of the Company having thorough knowledge of the Company's articles of incorporation and of the financial situation of the Company, to waive his right to appoint an auditor to the liquidation.

9. The Sole Shareholder decides to immediately approve the liquidation report and accounts.

10.- The Sole Shareholder in the third extraordinary general meeting of shareholders, declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled. He confirms that the Company has definitely ceased to exist.

11.- Discharge is given to the manager.

12.- The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at EUR 1,100.-.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le premier décembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

VELOCE UNO S.R.L., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois d'Italie, ayant son siège à Via Manzoni Alessandro 41/43, 20121 Milan (Italie), enregistrée auprès de la Chambre de Commerce d'Italie sous le numéro 13257200157, («l'Associée Unique»)

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, 3, route de Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg) en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La société "Veloce Due S.à r.l.", une société à responsabilité limitée avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 78815, (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Me André SCHWACHTEN, résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 380 du 23 mai 2001.

2.- Le capital social de la Société est fixé à treize mille Euros (EUR 13.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-six Euros (EUR 26.-) chacune.

3.- L'Associée Unique est seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- L'Associée Unique agissant comme associée unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- L'Associée Unique se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- L'Associée Unique déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- L'Associée Unique présente le rapport de liquidation et les comptes de liquidation et déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif impayé présent et futur de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

8.- L'Associée Unique en sa qualité d'associé unique de la Société ayant pleine connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de la Société, renonce à son droit de nommer un commissaire à la liquidation.

9.- L'Associée Unique décide par conséquent d'approuver immédiatement le rapport et les comptes de liquidation.

10.- L'Associée Unique, constituée en troisième assemblée générale extraordinaire, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission des parts sociales ou de tous autres titres seront annulés. Elle constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée au gérant de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à 1.100,- EUR

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 03 décembre 2015. Relation GAC/2015/10535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015199003/113.

(150222589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Trompet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 157.095.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Enzo LIOTINO, directeur, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

la société «Platina Energy III Management LLP as General Partner of Platina Energy III LP» ayant son siège social au 20 Manchester Square, W1U 2 PZ Londres

ci-après dénommé: «le mandant»,

en vertu d'une procuration lui donnée le 19 octobre 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «TROMPET S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 38, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157 095, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 25 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 117 du 20 janvier 2011.

Les statuts de ladite société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 juin 2011, publié au Mémorial C numéro 2023 du 1 septembre 2011.

II.- Que le capital social souscrit de la société est fixé à trente et un mille un euros (31,001.- EUR) représenté par trente et un mille une (31,001) actions d'une valeur nominale d'UN EURO (1.- EUR) chacune, chaque action étant intégralement libérée.

III.- Que le mandant est le seul propriétaire de toutes les actions de ladite société.

IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la Société a décidé de procéder à la dissolution de ladite société.

V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

VI.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs actuels de la société dissoute, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède

In the year two thousand fifteen, on the twenty-seventh of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr. Enzo LIOTINO, director, with professional address at Luxembourg,

acting as a special proxy holder of:

the company "Platina Energy III Management LLP as General Partner of Platina Energy III Limited Partnership" established and having its registered office at 20 Manchester Square, W1U 2 PZ London

here after referred to as "the principal",

by virtue of a proxy given on October 12, 2015, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing proxy holder and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The same proxy holder declared and requested the notary to act:

I.- That the company "TROMPET S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 38, Boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, registered in the "Registre de Commerce et des Sociétés" in Luxembourg, section B number 157 095, has been incorporated under Luxembourg Law, pursuant to a deed of the undersigned notary on November 25, 2010 published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 117 of 20 January 2011.

The Articles of Association of said company have been amended for the last time to a deed of the undersigned notary on June 07, 2011 published in the Mémorial, Recueil Spécial C number 2023 of 1 September 2011.

II.- That the subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand one euro (31,001.- EUR) represented by thirty-one thousand one (31,001) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, fully paid up.

III.- That the principal is the sole owner of all the shares of said company.

IV.- That the principal, being sole partner of the Company has decided to proceed to the dissolution of said company.

V.- That the principal declares to have full knowledge of the articles of incorporation and the financial situation of the Company.

VI.- That the principal, in its activity as liquidator of the company, declares that the business activity of the company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VII.- That the principal fully grants discharge to the current administrator of the dissolved company, for the due performance of his duty up to this date.

VIII.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five years at its former registered office.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary, the present original deed.

Signé: E. LIOTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 01 décembre 2015. Relation: EAC/2015/28395. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015198302/81.

(15022246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Artemia Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 177.212.

Je vous présente ma démission comme gérant de votre société

Le 1^{er} septembre 2015.

Peter Lundin.

I hereby tender my resignation as a manager of your company

The 1st September 2015.

Peter Lundin.

Référence de publication: 2015198411/11.

(15022424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Eurofinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 54.520.

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "EUROFINANCE S.A.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 54520, constituée suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 avril 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 9 juillet 1996,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 11 avril 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1510 du 25 juin 2013.

L'assemblée est présidée par Monsieur Luc BRAUN, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Manette OLSEM, diplômé ès sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification du troisième alinéa de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante: "En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales ordinaires et aux assemblées extraordinaires ne modifiant pas les statuts de la société, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, ainsi que le droit de vote aux assemblées générales extraordinaires modifiant les statuts de la société est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions."

2. Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article quatre des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (troisième alinéa).** En cas de démembrement de la propriété des actions, l'exercice de l'ensemble des droits sociaux, et en particulier le droit de vote aux assemblées générales ordinaires et aux assemblées extraordinaires ne modifiant pas les statuts de la société, est réservé aux actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions; l'exercice des droits patrimoniaux, tels que ces derniers sont déterminés par le droit commun, ainsi que le droit de vote aux assemblées générales extraordinaires modifiant les statuts de la société est réservé aux actionnaires détenteurs de la nue-propriété des actions à l'exclusion des actionnaires détenteurs de l'usufruit des actions."

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le Président ajourne l'assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BRAUN, J-M. POOS, M. OLSEM, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 03 décembre 2015. 2LAC/2015/27578. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198623/69.

(150223075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Palais Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 89.418.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Fabio RAUSA, né le 12 octobre 1968 à Savona (Italie), demeurant au 9, rue de la Turbie, MC-98000 Monaco, ici représenté par Madame Stéphanie BIRCK, senior corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme "PALAIS INVESTISSEMENTS S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 89.418, constituée en date du 9 octobre 2002 suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHT-GEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1672 du 21 novembre 2002. Les statuts n'ont pas subi de modifications ultérieures.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

c) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, le comparant prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que le comparant, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa capacité de liquidateur de la société, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs à son profit.

h) Que le comparant est investi de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné "commissaire-vérificateur" par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que le comparant approuve les comptes de liquidation au 18 novembre 2015 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que le comparant, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation des titres au porteur de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons- Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de 1.000,- EUR et la partie comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Stéphanie BIRCK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation GAC/2015/10495. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015198869/59.

(150222630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Alter Audit S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 110.675.

La liste des signataires autorisés de la Société au 1^{er} décembre 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015198428/11.

(150223057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Xela Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 202.021.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Madame Suzanne VAN DE KAR, femme d'affaires, née à Creusot (France), le 28 juillet 1959, demeurant à NL-4708 DB Roosendaal, Damastberg 115 (Pays-Bas).

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les dispositions légales en vigueur et notamment celles de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet toutes prises de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un porte-feuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la Société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société pourra encore effectuer toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, susceptibles de favoriser l'accomplissement ou le développement des activités décrites ci-dessus.

Art. 3. La société prend la dénomination de «XELA HOLDINGS S.à r.l.».

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Koerich. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 7. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Le ou les gérants peuvent à tout moment être révoqués par les associés.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 8. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique prises dans le domaine visé à l'alinéa 1^{er} sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 9. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 11. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 12. L'associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 13. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 14. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 15. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition Générale

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition Transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites par Madame Suzanne VAN DE KAR prénommée, et ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associée unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

2.- L'associé unique désigne comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée:

Madame Suzanne VAN DE KAR, femme d'affaires, née à Creusot (France), le 28 juillet 1959, demeurant à NL-4708 DB Roosendaal, Damastberg 115 (Pays-Bas).

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Suzanne VAN DE KAR, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation GAC/2015/10493. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015199018/92.

(150222771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Star-One, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 98.455.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le trente novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

SOFINTRA S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois de la Suisse, avec siège social au 19, rue de la Croix-d'Or, CH-1204 Genève, Suisse,

ici représentée par Madame Fanny MEUNIER, corporate administrator, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société anonyme «STAR-ONE», (ci-après la «Société»), avec siège social à L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98455, a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 16 décembre 2003, publié au Mémorial C n° 233 du 26 février 2004 et que ses statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte reçu par Maître Jean-Paul MEYERS, notaire alors de résidence à Rambrouch en date du 20 décembre 2013, publié au Mémorial C n° 674 du 14 mars 2014.

b) Que le capital social de la Société est fixé à un montant de trente-et-un mille euros (31 000,00 EUR), divisé en cent (100) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

c) Que la comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société.

d) Que l'activité de la Société ayant cessé, la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société.

f) Que la comparante déclare fixer à tout de suite la deuxième et la troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

g) Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir distribué tous les actifs au bénéficiaire économique.

h) Que le bénéficiaire économique est investie de tous les éléments actifs de la Société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

i) Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par AbaCab S.à r.l., avec siège social au 231, Val des Bons-Malades à L-2121 Luxembourg, désigné «commissaire-vérificateur» par l'actionnaire unique de la Société.

j) Que la comparante approuve les comptes de liquidation au 20 octobre 2015 et donne décharge pleine et entière au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que la comparante, constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

l) Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

m) Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société.

n) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social au 231, Val des Bons- Malades à L-2121 Luxembourg.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à 1.000,- EUR et la comparante, en tant qu'actionnaire unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Fanny MEUNIER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 02 décembre 2015. Relation GAC/2015/10494. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015198965/60.

(150222632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

VG V Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.212.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of November.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the Shareholders) of VG V Poolfonds HF Harcourt SA, SICAV-FIS, en liquidation volontaire, a Luxembourg investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable), incorporated under the form of a public limited liability company (société anonyme), subject to, and authorised under, the law of 13 February 2007 on specialised investment funds, as amended, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Trade and Companies' Register of Luxembourg (RCS) under the number B 153212 incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on 21 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1145 on 2 June 2010.

The Company has been dissolved and placed into liquidation by a deed of the undersigned notary on 30 April 2013 (the Liquidation).

The Meeting is opened at 3 pm with Mr Michael VAREIKA, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the chair (the Chairman). The Chairman appoints Mrs Christa SIMON, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as secretary and scrutineer of the Meeting. The Chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to hereafter as the Members of the Bureau or as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the chairman requests the notary to record that:

- the Shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the Shareholders present at the Meeting and the holders of powers of attorney who represent the Shareholders who are not present and the members of the Bureau. The said list as well as the powers of attorney will remain attached to these minutes;

- That the convening notices setting forth the agenda of the meeting have been sent to the shareholders on 6 November 2015;

- that pursuant to the attendance list, 420,310.000 shares of the Company, representing 100% of the outstanding shares of the Company, are present or represented at the present Meeting;

That the present Meeting is duly constituted and can therefore validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. presentation and approval of the liquidation accounts from 30 April 2013 until the date of the Closing (as defined below) (the Liquidation Accounts);
2. review and approval of the liquidation report (rapport de liquidation) (the Liquidation Report) of the liquidator of the Company (the Liquidator) on the utilization of the assets of the Company;
3. review and approval of the report of the auditor of the Company (the Auditor) in relation to the Liquidation;
4. discharge (quitus) to the Auditor for the performance of its duties during, and in connection with the Liquidation;
5. discharge (quitus) to the Liquidator for the performance of its duties during and in connection with the Liquidation;
6. decision to close the Liquidation (the Closing);
7. decision to grant the Liquidator the power to carry out the remaining actions related to the Closing, in particular the payment of any such taxes, fees, expenses and other charges that may arise hereafter;
8. designation of the place where the books of accounts and the corporate documents of the Company will be deposited and kept for five years following the closing of the liquidation;
9. designation of the place where the deposit of assets that could not be distributed to any creditor or shareholder will be made; and
10. miscellaneous.

After duly considering each item on the agenda, the Meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting has heard and approved the Liquidation Accounts from 30 April 2013 until the date of the Closing.

Second resolution

The Meeting has heard the Liquidation Report (rapport de liquidation) presented by the Liquidator.

It results from the presentation of the Liquidation Report and its explanations that all the outstanding debts of the Company have been paid and that the Liquidation can be closed.

Third resolution

The Meeting reviewed and approved the report of the Auditor in relation to the Liquidation

Fourth resolution

The Meeting resolves to give full discharge (quitus) to the Auditor for the performance of its duties during, and in connection with the Liquidation.

Fifth resolution

The Meeting resolves to give full release (quitus) to the Liquidator for all its duties during, and in connection with, the Liquidation.

Sixth resolution

After considering that the outstanding liabilities of the Company have all been discharged and that no liquidation proceeds are outstanding, the Meeting resolves the Closing on the date of this deed.

Seventh resolution

The Meeting resolves to grant the Liquidator the power to carry out the remaining actions related to the Closing, in particular the payment of any such taxes, fees, expenses and other charges that may arise hereafter.

Eighth resolution

The Meeting resolves to set the place where the Company's books and corporate documents are to be kept during five (5) years following the publication of the Closing in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C) at the following address:

20, rue de la Poste, L-2012 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

Ninth resolution

The meeting resolves that the sums which would have not been distributed, as the case may be, to the Shareholders or creditors of the Company at the Closing and which are due to the Shareholders or creditors of the Company will be deposited at the "Caisse de Consignations" in Luxembourg.

There being no further items on the agenda, the meeting ended at 3:25 pm.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: M. VAREIKA, C. SIMON, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 décembre 2015. 2LAC/2015/27585. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Référence de publication: 2015199008/91.

(150222602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Ithacalux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 197.487.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2015198708/14.

(150222742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Vertex Oil and Gas S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 202.023.

STATUTS

Extraits du pacte social constitutif de la société en commandite simple

Nom et siège social. Une société en commandite simple a été constituée en vertu d'un acte sous seing privé, le 8 décembre 2015, sous le nom de VERTEX OIL AND GAS S.C.S. (ci-après, la «Société»).

Le siège social de la Société est situé à L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch ou à toute autre adresse dans la ville de Luxembourg que l'associé commandité pourra désigner.

Associé commandité indéfiniment responsable et gérant unique. L'associé commandité et gérant unique de la Société est GROUPE MAZARIN S.C.S., une société en commandite simple de droit luxembourgeois, au capital social de CINQ MILLE EUROS (EUR 5.000,-), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 15, route d'Esch et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 199.156 (ci-après le «Commandité»).

Pouvoirs et autorité de l'associé commandité. Sauf dans les cas où l'approbation des associés commanditaires est expressément requise par le présent pacte ou par des dispositions impératives de la loi sur les sociétés, le Commandité a le pouvoir complet et exclusif de gérer et contrôler la Société, ses affaires et ses investissements, et est habilité à prendre toutes les décisions concernant ceux-ci et à l'exécution de tous autres actes ou activités habituels ou accessoires à la gestion des affaires de la Société. Dans ses rapports avec les tiers au nom de la Société, le Commandité est valablement représenté par ses administrateurs, ou par toute(s) autre(s) personne(s) dûment autorisée(s) à cet effet par le conseil d'administration de l'associé commandité.

Objet social. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger dans toutes entreprises ou sociétés, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment investir dans la création, l'acquisition, la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises ou sociétés, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

L'objet de la Société consiste également au financement de toutes les sociétés faisant partie du groupe auquel la Société appartient.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou parentes, ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne.

La Société peut employer tous les instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations financières, juridiques, fiscales, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Responsabilité de l'associé commandité de la Société. L'associé commandité est responsable de toutes les obligations de la Société.

Échéance. La Société aura une durée illimitée, si elle n'est pas préalablement dissoute conformément au présent pacte.

Luxembourg, le 8 décembre 2015.

GROUPE MAZARIN S.C.S.

En sa qualité d'associé commandité de la Société

Référence de publication: 2015199006/55.

(150223090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Futong (Europe) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-6551 Berdorf, 39, an der Heeschbech.

R.C.S. Luxembourg B 202.026.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

THERE APPEARED

Futong Group (Hong Kong) Co., Ltd, a company incorporated under the laws of Hong Kong Special Administrative Region, having its registered office at Unit 7A, 7/F., Island Place Tower, 510 King's Road, North Point, Hong Kong registered with the Hong Kong Companies Registry under the number 1188049 (the Subscriber),

here represented by Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form, name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Futong (Europe) SA" (the Company).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the articles of association of the Company (the Articles) shall be a reference to the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in the municipality of Berdorf (Grand Duchy of Luxembourg). It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of directors of the Company (the Board). The

registered office may also be transferred within such municipality by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 10 with respect to the amendments of the Articles.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

Art. 5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), represented by 31,000 (thirty-one thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, which are fully paid-up.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 10.

5.3 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.4 Contributions to a "capital surplus" account

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

Art. 6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company are in registered form or are bearer shares, at the option of the shareholder. They shall be in registered form until they are fully paid-up.

6.2 Share register and share certificates

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board or by any other two members of the Board or, as the case may be, the Sole Director.

Provisions of articles 41 and 42 of the Companies Act do apply to shares in bearer form issued by the Company. Shares in bearer form issued by the Company must be deposited with a depositary established in Luxembourg and appointed by the Company in accordance with the Companies Act.

The depositary shall hold the shares in bearer form remitted to it in accordance with the paragraph above on behalf of the shareholder who is the owner of such shares.

Any rights relating to shares issued in bearer form by the Company may only be exercised if the relevant shares have been deposited with the depositary and relevant registrations have been made in the bearer shares register created, kept and maintained by the depositary in accordance with article 42 of the Companies Act (the Register).

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

The ownership of the shares in bearer form issued by the Company must be registered and exclusively results from a registration in the Register referred to in Article 6.2. A shareholder has access to the registrations pertaining to it in the Register and may require the depositary to issue a certificate evidencing such registrations pertaining to it in accordance with Article 42(4) of the Companies Act. However, such a certificate does not qualify as title of ownership.

A pledge over shares in bearer form issued by the Company shall be enforceable by a registration of such pledge in the margin of the Register.

6.4 Share redemptions

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

A transfer of shares in bearer form shall be enforceable toward the Company and any third parties once it has been registered in the Register, in accordance with article 42(4) of the Companies Act.

Art. 8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in May of each year at 10 am. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the Board decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote.

10.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The Board, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one-tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

10.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 (eight) days, and 8 (eight) days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent 8 (eight) days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the Board or by the statutory auditors, as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the Board or by the statutory auditors, as the case may be.

10.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

10.4 Quorum, majority requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 (fifteen) days and 15 (fifteen) days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

10.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

10.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

10.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

10.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

10.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman of the Board or by any two other directors.

Art. 11. Management.

11.1 Minimum number of directors and term of directorship

There must be at least three directors in the Company. However, where the Company has been formed by a Sole Shareholder or where it has been established at a General Meeting that the Company has a Sole Shareholder, the number of directors may be limited to one, i.e. the Sole Director, until the ordinary General Meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. Each director shall be appointed as an A Director or as a B Director.

The Sole Director and the members of the Board shall be elected for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

11.2 Permanent representative

Where a legal person is appointed as a director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as a member of the Board in accordance with article 51bis of the Companies Act.

11.3 Appointment, removal and co-optation

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and their term of office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by a resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors may elect a director, by a majority vote, to fill such vacancy until the following General Meeting.

Art. 12. Meetings of the Board.

12.1 Chairman

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) from among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will chair all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or represented at such meeting.

12.2 Procedure to convene a board meeting

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Board shall be given to all the directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written meeting notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Board are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Board may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.3 Participation by proxy

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing another director as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Board.

12.4 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the directors can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

12.5 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Board may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented, and at least one A Director and one B Director are present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented, and at least one A Director and one B Director. If a member of the Board abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation are not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A director may represent more than one director by proxy, under the condition however that at least two directors are present at the meeting.

(c) Casting vote of Chairman

In the case of a tied vote, the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be, shall have a casting vote.

(d) Conflict of interest

In the event of a conflict of interest as described in Article 17, where at least one director is conflicted with respect to a certain matter, (a) the Board may validly debate and make decisions on that matter only if at least one-half of its members who are not conflicted are present or represented and (b) decisions are made by a majority of the remaining directors present or represented who are not conflicted.

12.6 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each director, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

12.7 Sole Director

Article 12 does not apply where the Company is managed by a Sole Director.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.

13.1 Form of the resolutions of the Sole Director

The resolutions passed by the Sole Director shall be documented by minutes or by resolutions in writing. The minutes or the resolutions in writing made by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

13.2 Signature of board minutes

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or the chairman pro tempore, as the case may be or by all the directors present at such meeting.

13.3 Signature of copies or extracts of board minutes and resolutions of the Sole Director

Copies or extracts of minutes or resolutions in writing from the Board or the Sole Director, as the case may be, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, or any two members of the Board or the Sole Director, as the case may be.

Art. 14. Powers of the Board and the Sole Director. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the Board.

As long as the Company has only a Sole Director, the Sole Director has the same powers as those conferred on the Board. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the Board shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Director.

Art. 15. Delegation of powers.

15.1 Daily management

The Board may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, or who may be a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

15.2 Permanent representative of the Company

The Board may appoint a person, who may be a shareholder or not, and who may be a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as a member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as a member of the board of directors of any such entity.

15.3 Delegation to perform specific functions

The Board is also authorised to appoint a person, either a director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures.

16.1 Signatory powers of directors

The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, at least one of which must be an A Director and the other one a B Director, or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director.

16.2 Signatory powers in respect of the daily management

In respect of the daily management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 15.1.

16.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

Art. 17. Conflict of interests.

17.1 Procedure regarding a conflict of interest

In the event that a director of the Company has an interest opposite to the interest of the Company in any transaction of the Company that is submitted to the approval of the Board, such director shall make known to the Board such opposite interest at that Board meeting and shall cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. The director may not take part in the deliberations relating to that transaction and may not vote on the resolutions relating to that transaction. The transaction, and the director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

17.2 Conflict of interest of the Sole Director

For so long as the Company has a Sole Director, in the event that the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company with respect to a transaction entered into by the Company and the Sole Director, this conflict of interest shall be set out in the minutes or the written resolutions of the Sole Director, as the case may be, recording the approval of that transaction.

17.3 Exceptions regarding a conflict of interest

Articles 17.1 and 17.2 do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

17.4 Absence of conflict of interest

A director of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be held as having an interest opposite to the interest of the Company for the purpose of this Article 17.

Art. 18. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé).

18.1 Statutory auditor (commissaire)

The operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s) (commissaire(s)). The statutory auditor(s) shall be appointed for a term not exceeding 6 (six) years and shall be eligible for re-appointment.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

18.2 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé)

However, no statutory auditor(s) shall be appointed if, instead of appointing statutory auditor(s), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

Art. 19. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

Art. 20. Annual accounts.

20.1 Responsibility of the Board or the Sole Director

The Board shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

20.2 Submission of the annual accounts to the statutory auditor(s)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the annual accounts together with the report of the Board (if any) and such other documents as may be required by law to the statutory auditor(s) of the Company (if any), who will thereupon draw up its (their) report(s).

20.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the Board (if any) and of the statutory auditor(s) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

Art. 21. Allocation of results.

21.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

21.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 21.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 21.

21.3 Interim dividends

The Board may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 21.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 21.

21.4 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the Board according to valuation methods determined at its discretion.

Art. 22. Dissolution and liquidation.

22.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 10. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

22.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed in accordance with the rules on distributions set out in Article 21, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

Art. 23. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2016.

Notwithstanding article 12.1 of the Articles and article 64 paragraph 2 of the Companies Act, the first Chairman may be initially appointed by the shareholders of the Company in the resolutions taken immediately following the incorporation of the Company.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros).

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros), so that the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euros) paid by the Subscriber is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

Statement

The undersigned notary declares that the conditions provided by articles 26, 26-3 and 26-5 (with article 26-1 paragraph (2) being not applicable as no contribution for assets other than cash has been made at the incorporation of the Company) of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand Euros (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, has passed the following resolutions:

1. The number of directors is set at 3 (three);
2. The number of statutory auditors (commissaires) is set at 1 (one);
3. The following person is appointed as A Director:
 - Mr. Rongua WANG, businessman, whose professional address is at 39, an der Heeschbech, L-6551 Berdorf, Luxembourg;and the following persons are appointed as B Directors:
 - Mr. Jianzhong XU, businessman, whose professional address is at No. 18 Guanyi Rd., Fuyang, Zhejiang Province (People's Republic of China), and,
 - Mr. Chao YANG, businessman, whose professional address is at No. 18 Guanyi Rd., Fuyang, Zhejiang Province (People's Republic of China).
4. Mr. Jianzhong XU, prequalified, is appointed as Chairman of the Board of the Company;
5. That there be appointed FIDU-CONCEPT SARL, with registered office at L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, registered with the Register of Trade and Companies Luxembourg under the number B 38.136 as statutory auditor (commissaire) of the Company;
6. That the terms of office of the members and the Chairman of the Board and of the statutory auditor (commissaire) will expire after the annual General Meeting that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2020; and
7. that the address of the registered office of the Company is at 39, an der Heeschbech, L-6551 Berdorf.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney(s) in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney(s) in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney in fact of the Subscriber, which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said attorney in fact of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de novembre,
Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé.

A COMPARU

Futong Group (Hong Kong) Co., Ltd, une société de droit de la Région administrative spécial de Hong Kong, avec siège social à Unit 7A, 7/F., Island Place Tower, 510 King's Road, North Point, Hong Kong, enregistrée auprès du Hong Kong Companies Registry, sous le numéro 1188049 (le Souscripteur),

ici représentée par Dr. Shaohui ZHANG, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination et nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Futong (Europe) SA" (la Société).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Actionnaire Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul actionnaire, toute référence aux actionnaires dans les statuts de la Société (les Statuts) est une référence à l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Berdorf (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration). Le siège social peut également être transféré dans cette commune par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil d'Administration a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

Art. 4. Objet social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

Art. 5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de 31.000 EUR (trente et un mille Euros), représenté par 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, entièrement libérées.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 10.

5.3 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

5.4 Apport au compte de "capital surplus"

Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

Art. 6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Les dispositions des articles 41 et 42 de la Loi de 1915, s'appliquent aux actions au porteur émises par la Société. Les actions au porteur émises par la Société doivent être déposées auprès d'un depositaire établi au Grand-Duché de Luxembourg et désigné par la Société conformément à la Loi de 1915.

Le depositaire détient les actions au porteur qui lui sont remises conformément au paragraphe ci-dessus pour le compte de l'actionnaire qui est le propriétaire de telles actions.

Tous les droits attachés aux actions au porteur émises par la Société ne peuvent être exercés que si les actions concernées ont été déposées auprès du depositaire et les inscriptions ont été effectuées dans le registre d'actions au porteur créé, conservé et mis à jour par le depositaire conformément à l'article 42 de la Loi de 1915 (le Registre).

6.3 Propriété et co-propriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

La propriété des actions au porteur émises par la Société doit être inscrite et résulte exclusivement d'une inscription dans le Registre visé à l'Article 6.2. Un actionnaire a accès aux inscriptions se rapportant à lui dans le Registre et peut requérir du depositaire qu'il émette un certificat attestant de telles inscriptions se rapportant à lui conformément à l'article 42(4) de la Loi. Cependant, un tel certificat ne correspond pas à un titre de propriété.

Un gage sur des actions au porteur émises par la Société sera rendu opposable par le biais d'une inscription de ce gage en marge du Registre.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

Art. 7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

Un transfert d'actions au porteur émises par la Société sera opposable à la Société et aux tiers dès qu'il aura été inscrit dans le Registre, conformément à l'article 42(4) de la Loi.

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul actionnaire, l'Actionnaire Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux

pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique. Les décisions de l'Actionnaire Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société.

Art. 9. Assemblée générale annuelle des actionnaires - autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de mai de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 10. Convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote.

10.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

10.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 (huit) jours d'intervalle au moins, et 8 (huit) jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés 8 (huit) jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s), le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Conseil d'Administration ou des commissaires aux comptes, le cas échéant.

10.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

10.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à 15 (quinze) jours d'intervalle au moins et 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

10.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

10.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société, 72 (soixante-douze) heures) avant la tenue de l'Assemblée Générale.

10.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à ladite réunion.

10.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

10.9 Procès-verbaux et copies certifiées des réunions de l'Assemblée Générale

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs conjointement.

Art. 11. Administration de la société.

11.1 Nombre d'administrateurs minimum et conditions du mandat d'administrateur

La Société doit compter au minimum trois administrateurs. Toutefois, lorsque la Société ne comporte qu'un Actionnaire Unique, ou lorsqu'il résulte d'une Assemblée Générale que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, le nombre d'administrateurs peut être limité à un seul administrateur, à savoir l'Administrateur Unique, jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire constatant l'existence de plusieurs actionnaires. Chaque administrateur est élu soit en tant qu'Administrateur A ou en tant qu'Administrateur B.

L'Administrateur Unique et les membres du Conseil d'Administration sont élus pour un mandat de 6 (six) ans au maximum et sont rééligibles.

11.2 Représentant permanent

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou membre du Conseil d'Administration de la Société, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

11.3 Nomination, révocation et cooptation

Les administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué ad nutum et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, démission ou tout autre motif, les administrateurs restants pourront élire à la majorité des voix un nouvel administrateur afin de pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société.

Art. 12. Réunions du conseil d'administration.

12.1 Président

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration élisent un président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

12.2 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil d'Administration

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans avis de convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. En outre, si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et décident à l'unanimité d'établir un ordre du jour, la réunion pourra être tenue sans convocation préalable effectuée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil d'Administration peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil d'Administration. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

12.3 Participation par procuration

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit un autre administrateur comme son mandataire.

Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil d'Administration.

12.4 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

12.5 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée, et au moins un Administrateur A et un Administrateur B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les administrateurs présents ou représentés, et celles d'au moins un Administrateur A et un Administrateur B. Si un administrateur s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un administrateur peut représenter plusieurs administrateurs en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux administrateurs au moins soient présents à la réunion.

(c) Voix prépondérante du Président

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des voix pour et contre une résolution, la voix du Président ou du président pro tempore de la réunion, le cas échéant, est prépondérante.

(d) Conflit d'intérêt

En cas de conflit d'intérêt tel que décrit à l'Article 17, lorsqu'au moins un administrateur a un conflit d'intérêt concernant une certaine question, (a) le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre des décisions sur cette question uniquement si au moins la moitié des administrateurs qui n'ont pas de conflit d'intérêt sont présents ou représentés, et (b) les décisions sont prises par la majorité des administrateurs présents ou représentés qui n'ont pas de conflit d'intérêt.

12.6 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil d'Administration peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque administrateur manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

12.7 Administrateur Unique

L'Article 12 ne s'applique pas lorsque la Société est gérée par un Administrateur Unique.

Art. 13. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou des résolutions de l'Administrateur Unique.

13.1 Forme des résolutions de l'Administrateur Unique

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique sont inscrites dans des procès-verbaux ou sont contenues dans des résolutions écrites. Les procès-verbaux ou les résolutions écrites prises par l'Administrateur Unique seront signés par lui seul.

13.2 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou le président pro tempore, le cas échéant ou par tous les administrateurs ayant assisté à la réunion.

13.3 Signature des copies ou extraits des procès-verbaux et des résolutions de l'Administrateur Unique

Les copies ou extraits de procès-verbaux, ou les résolutions écrites du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, le cas échéant, destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par deux membres du Conseil d'Administration, ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration et de l'Administrateur Unique. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil d'Administration.

Lorsque la Société a un Administrateur Unique, ce dernier dispose des mêmes pouvoirs que ceux qui sont conférés au Conseil d'Administration. Dans un tel cas, toute référence dans les présents Statuts à des décisions prises ou aux pouvoirs exercés par le Conseil d'Administration sont des références à des décisions prises ou des pouvoirs exercés par l'Administrateur Unique.

Art. 15. Délégation de pouvoirs.

15.1 Gestion journalière

Le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou membres du Conseil d'Administration ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

15.2 Représentant permanent de la Société

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée comme membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, au nom et pour le compte de la Société, et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

15.3 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées.

16.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil d'Administration de la Société, dont au moins un Administrateur A et un Administrateur B, ou (ii) la signature de l'Administrateur Unique en cas d'administrateur unique.

16.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 15.1 ci-dessus.

16.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 17. Conflit d'intérêts.

17.1 Procédure relative aux conflits d'intérêt

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt contraire à celui de la Société dans une quelconque opération de la Société soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt opposé lors de la réunion et faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne participera pas aux délibérations portant sur cette opération et il ne pourra pas voter sur les résolutions s'y rapportant. Il sera rendu compte de l'opération et de l'intérêt de cet administrateur s'y rapportant à la prochaine Assemblée Générale.

17.2 Conflit d'intérêt de l'Administrateur Unique

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, si l'Administrateur Unique a un intérêt contraire à celui de la Société concernant une opération dans laquelle la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés, le conflit d'intérêt sera mentionné dans le procès-verbal ou les résolutions écrites de l'Administrateur Unique, le cas échéant, approuvant l'opération.

17.3 Exceptions relatives aux conflits d'intérêt

Les Articles 17.1 et 17.2 ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations courantes de la Société conclues dans des conditions normales.

17.4 Absence de conflit d'intérêt

Tout administrateur de la Société qui occupe des fonctions d'administrateur, membre de la direction ou employé de toute société ou entreprise avec laquelle la Société est ou sera engagée dans des relations d'affaires ou des contrats ne sera pas

considéré comme ayant un intérêt opposé à celui de la Société dans le cadre du présent Article 17, uniquement en raison de ses relations avec ces autres sociétés ou entreprises.

Art. 18. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.

18.1 Commissaire

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires. Le ou les commissaires est/sont nommé(s) pour une période ne dépassant pas 6 (six) ans et il/ils est/sont rééligible(s).

Le ou les commissaires est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le ou les commissaire(s) en fonction peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

18.2 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun commissaire ne sera nommé si, au lieu de nommer un commissaire, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Comptes annuels.

20.1 Responsabilité du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique

Le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

20.2 Soumission des comptes annuels au(x) commissaire(s) aux comptes

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du ou des commissaire(s) aux comptes de la Société (le cas échéant), qui rédige(nt) un rapport sur cette base.

20.3 Consultation des documents au siège social

Les comptes annuels, le rapport du Conseil d'Administration (le cas échéant), le rapport du/des commissaire(s) aux comptes ou du/des réviseur(s) d'entreprises agréé(s)/cabinet(s) de révision agréé(s), selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents y sont mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 21. Affectation des résultats.

21.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

21.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale annuelle

L'Assemblée Générale annuelle décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 21.1 et aux règles applicables aux distributions prévues dans le présent Article 21.

21.3 Dividendes intérimaires

Le Conseil d'Administration pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions de dividendes prévues dans le présent Article 21.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, dans les conditions et les limites fixées par la Loi de 1915 et conformément aux règles applicables aux distributions de dividendes définies dans le présent Article 21.

21.4 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Conseil d'Administration, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Conseil d'Administration selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

Art. 22. Dissolution et liquidation.

22.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 10. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

22.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués aux actionnaires le seront conformément aux règles de distribution prévues à l'Article 21, au moyen de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

Art. 23. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2016.

Nonobstant l'article 12.1 des Statuts et l'article 64 paragraphe 2 de la Loi de 1915, le premier Président peut être initialement nommé par les actionnaires de la Société par voie de résolutions prises immédiatement suite à la constitution de la Société.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription total de 31.000 EUR (trente et un mille Euros).

Le prix de souscription de l'intégralité des actions a été versé par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 31.000 EUR (trente et un mille Euros), de sorte que le montant de 31.000 EUR (trente et un mille Euros) payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 (le paragraphe (2) de l'article 26-1 n'étant pas applicable, aucun apport autre qu'en numéraire n'ayant été effectué à la constitution de la Société) de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois);
2. le nombre des commissaires est fixé à 1 (un);
3. la personne suivante est nommée en tant qu'Administrateur A:
 - Monsieur Ronghua WANG, homme d'affaires, résidant professionnellement au 39, an der Heeschbech, L-6551 Berdorf, Luxembourg;et les personnes suivantes sont nommées en tant qu'Administrateurs B:
 - Monsieur Jianzhong XU, homme d'affaires, résidant professionnellement au No. 18 Guanyi Rd., Fuyang, Zhejiang Province (République Populaire de Chine);
 - Monsieur Chao YANG, homme d'affaires, résidant professionnellement au No. 18 Guanyi Rd., Fuyang, Zhejiang Province (République Populaire de Chine).
4. Monsieur Jianzhong XU, préqualifié, est nommé en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société;
5. FIDU-CONCEPT SARL, dont le siège social est à L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136, est nommée en tant que commissaire aux comptes de la Société;

6. le mandat des membres et du Président du Conseil d'Administration et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle chargée d'approuver les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020; et

7. le siège social de la Société est établi au 39, an der Heeschbech, L-6551 Berdorf.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire par nom, prénom usuels, état et demeure, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. ZHANG, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1^{er} décembre 2015. 2LAC/2015/27266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 08 décembre 2015.

Référence de publication: 2015198646/936.

(150223154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Darko Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 181.416.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement de la dénomination sociale de l'administrateur suivant:

- la société CAPITAL OPPORTUNITY S.A. (B 149.718), ayant son siège social au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, avec Monsieur Laurent TEITGEN, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France) et demeurant professionnellement au 5, rue de Bonnevoie, L-1260 Luxembourg, comme représentant permanent, porte dorénavant la dénomination SECURED INTERNATIONAL TRANSACTIONS SERVICES S.A., en abrégé SITS S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DARKO INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2015198560/15.

(150223091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.

Comptoir Electrique d'Esch S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 139.175.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 novembre 2015

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Révocation avec effet immédiat, du commissaire LG MANAGEMENT s.à.r.l. Elle nomme en son remplacement, Optimal Consult sa, avec siège à 11, rue Drinklange à 9911 TROISVIERGES, inscrite au

R.C.S. sous le nr B109.314. Le commissaire est nommé pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2021.

- Renouvellement des mandats de:

* Monsieur Marc GERON, au poste d'administrateur et administrateur délégué

* Madame Martine DELCOUR, au poste d'administrateur

* Monsieur René GEORGES, au poste d'administrateur

Les administrateurs et le commissaire sont nommés pour une durée allant jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de 2021.

M. GERON / M. DELCOUR.

Référence de publication: 2015198503/20.

(150222844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2015.
